



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2016

Présents : M. André SIMON, Mme Yolande CHERY, M. Thomas MÉNAGÉ, M. Roger LORILLOT, Mme Christiane PERON, M. Thomas BAGRIN, M. Pascal GRANGER, Mme Isabelle BAUSIER, M. François PIGEON, Mme Elodie BONNEFON

Excusés: M. Didier ERULIN a donné procuration à Mme Yolande CHERY, M. Stéphane RAGONNET, Mme Line CHAMTON a donnée procuration à Mr André SIMON, Mme Corinne MARCHAND.

VENTE PAVÉS

Le Maire explique au Conseil Municipal que la mairie dispose actuellement de quelques pavés non utilisés. La mairie a reçu une offre d'achat pour ces pavés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de vendre ces pavés au prix d'1€ pièce à Mr Pierre Repinçay
- Mandate le maire pour effectuer cette vente

TARIFS REPAS 14 JUILLET 2016

Monsieur le Maire explique que comme chaque année à l'occasion du 14 juillet, un repas sera offert aux habitants de la commune. Afin de permettre aux habitants de convier leur famille ou amis ne résidant pas sur la commune, le Maire propose qu'une participation financière soit demandée pour les personnes ne résidant pas sur la commune.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- qu'une participation d'un montant de 10 euros par adulte et 5€ pour les enfants de moins de 10 ans sera demandée pour les personnes non résidentes sur la commune et ne payant pas de taxe d'habitation sur Ouchamps.
- les règlements seront inscrits sur le compte 7718

PLAN CIRCULATION COMMUNAL

Monsieur le Maire explique qu'afin d'améliorer la sécurité des riverains, des modifications de la réglementation de la circulation doivent être apportées.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- d'approuver le plan de circulation proposé par le maire à savoir :
 - limitation de la rue toussaint Galloux au véhicule de moins de 5,5T
 - élargissement de la zone 30 rue Victor Drugeon allant dorénavant du carrefour avec la rue de la Varenne jusqu'au croisement avec la rue des Oiseaux.
 - l'ancienne zone 30 devenant une zone partagée réglementée à 20km/h
 - déplacement de la zone d'agglomération au niveau de l'étang : l'entrée en agglomération se fera avant les sanitaires de l'étang afin de limiter la circulation à 50 sur cette zone et au niveau du calvaire pour la VC7.
 - l'intégralité de la route de Chévenelles sera limitée à 5,5T
 - la portion de la route de Sambin située entre l'intersection avec la rue de la Grange à l'Arbre et la Bièvre devient une zone 30
 - le panneau lieu-dit de la route de Sambin en venant de Sambin sera déplacé avant la 1ere habitation pour agrandir la zone 50
 - un panneau arrêt de car sera positionné route de Sambin pour matérialiser le point de ramassage scolaire
 - changement du sens de priorité du plateau surélevé de la rue Victor Drugeon au niveau de la place de l'Eglise
- De mandater le maire pour la prise des arrêtés correspondant et l'achat des panneaux nécessaires.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : Association Chats Libres en Loir et Cher

Monsieur le Maire explique que suite au décès d'une des habitantes de la commune se trouvant sans héritier, un problème de chats errants s'est posé sur la commune.

L'association Chats Libres en Loir et Cher est intervenu afin de procéder à la stérilisation et au placement des 11 animaux. Le coût étant relativement important pour l'association, le Maire propose de lui accorder une subvention pour son action.

Le Conseil Municipal, décide par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ à l'Association Chats Libres en Loir et Cher en remerciement de son action.
- Cette dépense sera imputée au compte 65748

SIVOS FEINGS : CONVENTION POUR LE RECOUVREMENT DE LA PARTICIPATION

Monsieur le Maire explique qu'afin de permettre au SIVOS d'avoir une meilleure trésorerie, celui-ci demande à ce qu'une convention soit signée permettant le règlement de la participation annuelle de manière mensuelle

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'accepter la signature de cette convention
- Mandate le Maire pour la signature de la convention ci-jointe.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONÉE (P.D.I.P.R.)

Conformément aux dispositions de l'article L.361-1 du Code de l'Environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.):

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de demander l'inscription complémentaire au PDIPR de Loir et Cher, des voies figurant sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références cadastrales suivantes :
 - parcelles cadastrées D1075 et D 1072 190 mètres
 - voie communale n°10 20 mètres
 - rue du puits Géson 190 mètres
 - Rue du Boisselas 140 mètres

- De demander la suppression du PDIPR de Loir et Cher des voies figurant sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références cadastrales suivantes :
 - Chemin rural n°1 220 mètres
 - Voie Communale n°5 150 mètres
 - Voie communale n°6 180 mètres

La présente délibération complète et modifie celles en dates des 4 avril 1997, 27 juin 1997, 20 décembre 2000, 17 juillet 2001 et 18 juin 2008 relatives au même objet.

COMMUNES NOUVELLES

Le Maire présente le principe de création de communes nouvelles.

Ce sujet méritant réflexions et discussions, il sera étudié prochainement par l'ensemble des élus.

Aucune décision n'est prise à ce jour.

INFORMATIONS DIVERSES

- Un bar éphémère sera installé les samedis soir du 10 juin au 10 juillet 2016 sous la halle. L'objectif étant de proposer la diffusion de l'euro de football en créant un lieu de rencontre et de convivialité. Ce bar sera tenu par une association.
- Marché mensuel : afin que celui-ci puisse continuer d'exister Mr Simon demande aux élus de continuer à motiver les habitants.